



# Tarifs des chambres particulières (tarifs au 01/01/2024)<sup>1)</sup>

## Clinique St Vincent

### Chambre **BASIC**

Une chambre de 16 m2 privative pour votre repos et votre tranquillité, disposant d'une salle de bain privative.

100 €

### Chambre **STANDARD**

Une chambre seule pour plus de bien-être et de sérénité, avec salle de bain privative, deux chaises, et un lit 90cm.

*Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : une trousse bienvenue.*

*La télévision, le WIFI (pendant 1 mois) et l'ouverture de la ligne téléphonique sont offerts.*

105 €

### Chambre **CONFORT**

Une chambre d'environ 19 m2 privative disposant d'une salle de bain privative, deux chaises, et un lit 90cm.

*Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : une trousse bienvenue, une prestation de coiffure ou une prestation esthétique.*

*La télévision, le WIFI (pendant un mois) ainsi que l'ouverture de la ligne téléphonique sont également offerts.*

135 €

### Chambre **GRAND CONFORT**

Une chambre privative à la décoration soignée avec une belle exposition, d'une salle de bain privative, une chaise et un fauteuil, et un lit 90cm.

*Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : une trousse bienvenue, une prestation de coiffure et une prestation esthétique.*

*La télévision, le WIFI et l'ouverture de la ligne téléphonique sont également offerts.*

155 €

<sup>1)</sup> le prix des chambres particulières est déterminé en fonction des équipements mis à disposition, de la superficie de la chambre, de sa rénovation, de son emplacement au sein de la Clinique, de son exposition ou encore de sa vue.

Les éventuels dépassements d'honoraires et les Médicaments dits « intercurrents » non remboursés par l'Assurance Maladie et la chambre particulière peuvent :

- être pris en charge par votre Complémentaire Santé si votre contrat Mutuelle le prévoit
- à défaut, ils vous seront facturés

La Direction se réserve la possibilité de remplacer toute prestation offerte en cas de circonstances exceptionnelles (épidémie...)

ou de défaut d'approvisionnement.  
Merci de votre compréhension.



# Tarifs des chambres particulières (tarifs au 01/01/2024)<sup>1)</sup>

## Clinique St Vincent

### Chambre SUPERIEURE

Une chambre d'environ 24 m<sup>2</sup> décorée soigneusement avec une belle exposition et vue dégagée, d'une salle de bain privative, deux chaises et un fauteuil. Une literie de 100 cm, ainsi qu'un écran télévision de taille moyenne sont mis à disposition.

*Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : une trousse bien-être, deux prestations de coiffure et esthétique au cours du séjour.*

*La télévision, le WIFI et l'ouverture de la ligne téléphonique sont également offertes.*

185 €

### Chambre PRIVILEGE

Une chambre d'environ 40 m<sup>2</sup> décorée soigneusement avec une belle exposition et vue dégagée, disposant d'un coffre fort individuel, d'une salle de bain privative, d'un canapé, d'une table basse, d'un fauteuil, d'un bureau et d'une chaise, d'une literie de 120 cm, ainsi qu'un Téléviseur grand écran. Un petit réfrigérateur complète ce mobilier.

*Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : une trousse bien-être, deux prestations de coiffure et esthétique pendant le séjour, une gourde isotherme Qwetch.*

*La télévision, le WIFI et l'ouverture de la ligne téléphonique sont également offerts.*

495 €

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. »

<sup>1)</sup> Le prix des chambres particulières est déterminé en fonction des équipements mis à disposition, de la superficie de la chambre, de sa rénovation, de son emplacement au sein de la Clinique, de son exposition ou encore de sa vue.

Les éventuels dépassements d'honoraires et les Médicaments dits « intercurrents » non remboursés par l'Assurance Maladie et la chambre particulière peuvent :

- être pris en charge par votre Complémentaire Santé si votre contrat Mutuelle le prévoit
- à défaut, ils vous seront facturés

La Direction se réserve la possibilité de remplacer toute prestation offerte en cas de circonstances exceptionnelles (épidémie...) ou de défaut d'approvisionnement.  
Merci de votre compréhension.